



HENRI-ÉMILE-ANATOLE MENIER († 1913)  
le Grand Seigneur d'Anticosti



PORT-MENIER, LA « CAPITALE » DE L'ÎLE  
Sur l'île entière, il y a environ cinq cents personnes.



LA SOMPTUEUSE DEMEURE DES MENIER  
Elle est actuellement inutilisée.



UN ESSAI DE CULTURE A LA BAIE SAINTE-CLAIRE AU TEMPS DES MENIER

Les quatre photos sur l'île d'Anticosti nous ont été gracieusement fournies par M. François Faure, vice-président de la *Consolidated Paper Corporation Limited*, propriétaire de l'île

sonne. Pourtant, dans l'acte du 3 juillet 1640, il était spécifié que Pierre Gagnon avait comme voisins Mathurin Gagnon et Jean Cochon.

Ces changements et ces omissions s'expliquent très bien si Bourdon, sur sa carte, indique les noms et les terres non pas de ceux qui sont « établis » sur la côte, mais de ceux qui ont reçu de la Compagnie de Beaupré des promesses, une option, une concession *verbale* ou sur simple billet. La plupart attendent, pour s'établir en toute sécurité, un acte notarié, une concession officielle en bonne et due forme.

2<sup>o</sup> *Il y a, sur la côte, d'autres « établissements ».*

Entre la rivière Notre-Dame de Beauport et la rivière Montmorency, Jean Bourdon localise avec précision sept habitations. C'est la seigneurie de Beauport, concédée à Robert Giffard le 15 février 1634: «... une lieue de terre à prendre le long de la coste du fleuve de Saint-Laurens sur une lieue et demie de profondeur dans les terres à l'endroit ou la rivière entre dans le dit Fleuve, icelle rivière comprise »<sup>1</sup>.

Le défrichement et la mise en valeur en furent commencés l'année même de la concession. En 1641, soit sept ans plus tard, Bourdon y peut indiquer sept habitations, tandis que sur tout le reste de la côte, de la rivière Montmorency au Cap Tourmente, soit sur une longueur de plus de six lieues, il n'en a trouvé que six. Pour qui dressait une « carte des établissements de la Nouvelle-France », n'était-il pas essentiel d'indiquer les noms des censitaires de Beauport et les limites de leurs terres?

On se demande peut-être si les lignes en avaient été tirées ou si Jean Bourdon les connaissait. Le 3 février 1637, Jean Guion, sieur du Buisson, et Zacharie Cloutier

---

1. *Robert Giffard au Tribunal de l'Histoire*, p. 24.

— les deux premiers censitaires de Giffard — sont mis en possession de leurs fiefs. C'est Jean de Lespinasse qui rédige l'acte: « Robert Giffard Ecr, sieur de Beauport, s'est transporté avec Jean Guion, Zacharie Cloutier, Adrien Duchesne, *Me Jean Bourdon*... » Le 10 décembre suivant, Jean Guion et Zacharie Cloutier se partagent « en présence de Charles Lalemand, *Jean Bourdon*... » les deux mille « arpents de terre plantée en bois et prairies » (mille à chacun) que, dès 1634, Giffard s'était engagé à leur donner<sup>1</sup>. Voilà au moins trois lignes et trois noms qui étaient parfaitement connus de Bourdon, en 1641. Pourquoi ne les a-t-il pas indiqués sur sa carte?

Parce qu'il s'est limité, dira-t-on, aux établissements de la Côte de Beaupré. Mais est-ce vraiment en vue d'un relevé des établissements, quels qu'ils soient, de toute la Côte ou de Beaupré seul, provisoires ou définitifs, que Bourdon a tracé sa carte? C'est ce qu'il nous reste à voir.

3° *La carte de 1641 est un relevé des pâturages de la Côte.*

Quand celui qui étudie la carte de 1641 a fini de déchiffrer les noms si intéressants qu'elle contient, il est tout à coup frappé par le soin que Bourdon a mis à dessiner les contours de l'île d'Orléans, sur laquelle, pourtant, il n'y a aucune habitation.

Lisons ce qu'il écrit à l'intérieur: « Lille dorléans du côté du nord il y a quantité d'herbages — il n'y en a point du côté du sud que en quelques endroits c'est bien peu. Ces marques signifie les abitation quy sont commencés. En ce coté (le littoral sud) ce double trait quy court du long de lille signifie bon chemin. »

1. Greffe de Jeai Guitet. Cfr. *Robert Giffard au tribunal de l'histoire*, p. 26.

Quiconque s'est déjà rendu en auto sur l'île d'Orléans n'a pu s'empêcher de remarquer les notables différences qui caractérisent la côte nord et la côte sud. Au nord, entre la falaise et le fleuve, encore aujourd'hui, « il y a quantité d'herbages », tandis qu'au sud, sauf « en quelques endroits, c'est bien peu », la falaise rejoint l'eau presque immédiatement. Seconde différence: au nord, le chemin passe sur la côte — il n'y a pas de grèves — tandis qu'au sud, il passe en bas et tout près de l'eau. L'île d'Orléans est restée telle que Bourdon l'avait vue.

Mais pourquoi ce « tour de l'île » en 1641? Pourquoi cette mention des lieux où il y a beaucoup, peu ou point d'herbages?

Revenons à Québec et descendons, par le chemin de grève jusqu'au Cap Tourmente. Bourdon nous indique quinze endroits où il y a des « prairies ». Elles sont tantôt sur le bord du fleuve, tantôt sur la falaise (prairie Blondel); tantôt elles entourent un « platon » (les deux fermes du Séminaire, au Petit-Cap); tantôt elles forment un « beau pray » (St-Joachim); tantôt il n'y a rien, malgré les ruisseaux qui coulent (« sont ruisseaux quy nont prairies »).

Bourdon a sûrement fait le relevé des pâturages de la côte. Il semble bien, d'après les documents contemporains, que c'était le *but principal* de sa carte.

La concession du 3 juillet 1640 à Pierre Gagnon stipulait que « les prés le long du dict fleuve (seront) en commun sinon (mais) qu'il les pourra faucher devant la présente concession. » C'était une innovation d'importance. Elle créa dans la seigneurie de Beauport, où les prés de grève étaient ou fort pauvres ou non concédés, une perturbation telle que Giffard fut menacé de perdre bon nombre de ses censitaires. Ils rêvaient des pâturages de la seigneurie voisine. La carte de 1641 indique six compagnons

de Giffard qui ont déjà obtenu de la Compagnie de Beau-pré des concessions au moins verbales: Zacharie Cloutier fils, François Bellenger, Jean Guion fils, Simon Guion, Jean Cloutier, Robert Drouin. Giffard tenta un effort désespéré pour enrayer la débandade. Ignorant totalement ceux de sa seigneurie qui ont déjà un bail sur parole avec la Compagnie de Beau-pré, il passe, le 15 mai 1642, avec Jean Guion père, Zacharie Cloutier père, Noël Langlois, Jean Côté, Martin Grouvel et James Bourguignon, un bail à pâturage, par lequel il « baillait et délaissait à titre de « loyer et prix de journée de travail, du deuxième jour de « mai 1642 jusqu'à trois ans après et suivant fini et « accompli, promettant faire jouir le dit temps durant aux « dits messieurs les habitants demeurant sur les terres du « dit sieur Giffard; les prairies au dit sieur bailleur tel « qu'il appert sises au dit Beauport, à l'exception de celles « depuis la rivière du Buisson jusques à la rivière du dit « Beauport que le dit sieur bailleur se réserve, pour en « jouir par les dits trois ans, pour prendre et faire leur foin « et y faire herbager leurs bestiaux avec ceux du dit sieur « bailleur, ainsi que bon leur semblera »(Grefte de Pi-« raube).

La concession à Pierre Gagnon, déclarant communes les prairies de Beau-pré, à moins que les censitaires ne coupent le foin de leur grève, suscita une telle tempête entre Robert Giffard et les messieurs de la Compagnie de Beau-pré qu'il semble sûr d'affirmer qu'elle fut la cause pour laquelle la Compagnie de Beau-pré s'abstint, pour un temps, d'accorder de nouveaux titres notariés. Elle fut une des raisons du passage en France de Giffard en 1646. La Compagnie des Cent-Associés essaiera bien de calmer le seigneur de Beauport, en lui accordant la seigneurie Saint-Gabriel; mais elle donnera tout de même raison à la Compagnie de Beau-pré, et, dans ses contrats de 1650, cette

dernière spécifiera toujours que les foins de grèves deviennent communs lorsque le propriétaire ne les coupe pas devant la concession<sup>1</sup>.

La pauvreté et la rareté des pâturages n'est pas un mythe auquel nous sommes heureux d'avoir recours. Le 21 juillet 1641, Piraube enregistre un marché pour du foin entre Jean Côté et Noël Langlois, de la seigneurie de Beauport, et la Compagnie de la Nouvelle-France, « pour fournir dans un mois ou plustost sy faire ce peut cinq cens bottes de foing pesans seize à dix huit livres la botte . . . » La crise du foin semble générale en 1641 et le relevé des pâturages de la région a peut-être été fait à la demande expresse des messieurs de la Compagnie des Cent-Associés.

Résumons. On ne peut se baser sur la carte de Bourdon pour affirmer que, dès 1641, Jean Jolliet était établi à la Longue-Pointe et que « là naquirent tous ses enfants, y compris le découvreur du Mississipi ». La carte de Jean Bourdon n'est pas une « carte des établissements de la Nouvelle France ». Elle est d'abord un relevé des prairies et pâturages de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans. C'est pour plus de clarté et dans un but pratique qu'elle indique les noms et les terres de ceux qui ont obtenu de la Compagnie de Beaupré une concession. Il ne s'agit encore, à une exception près, que de concessions verbales ou sur billet. Les établissements définitifs ne commencent qu'après le règlement du différend avec Robert Giffard, c'est-à-dire à son retour de France en 1647, lorsque la Compagnie des Cent-Associés eut statué que la Compa-

---

1. Zacharie Cloutier fils, François Bellenger, Jean Guion fils, Simon Guion, Jean Cloutier et Robert Drouin obtiendront une concession notariée et s'établiront sur la côte de Beaupré, en y emmenant tous leurs bestiaux. Mais à la signature d'un accord et règlement avec la Compagnie des Cent-Associés, le 4 mars 1652, Robert Giffard s'en souviendra et il exigera une remise pour « perte de bétail et de serviteurs ». Cfr *Robert Giffard . . .*, pp. 91 et suiv.

gnie de Beaupré pouvait concéder les grèves en commun et que furent connues bien clairement quelles seraient les clauses du contrat notarié. Muni d'une concession officielle le 31 juillet 1650, on peut croire que Jean Jolliet, abandonnant ou non le métier de charron, vint alors s'établir sur la terre qu'il tenait de son beau-père: 756 arpents de prés et de bois. C'est là que naquit son dernier enfant, Zacharie, le 23 décembre 1650; c'est là qu'il demeurait, avec sa famille, quand, le 23 avril suivant, Dieu le rappela à Lui. Louis y vint donc âgé de cinq ans; il y vécut ses jeunes années; devenu collégien vers 1658, il y occupa les loisirs de ses vacances; c'est à Château-Richer que, le 2<sup>e</sup> février 1660, avec sa sœur Marie et cent soixante-huit autres enfants, il fut confirmé par Mgr de Laval; et quand il eut quitté le Grand Séminaire, c'est grâce à la vente de la terre de la Longue-Pointe à Mgr de Laval, le 8 octobre 1668, que lui-même, sa mère et son frère Adrien purent rembourser à monseigneur de Pétrée les 1,045 livres que celui-ci lui avait prêtées l'année précédente « dans sa nécessité ». Mais Louis Jolliet n'y est pas né <sup>1</sup>.

*3ème réponse: Louis Jolliet est né à Beauport.*

Mariés à Québec le 9 octobre 1639, Jean Jolliet et Marie d'Abancourt eurent cinq enfants connus: Adrien, un fils anonyme, Louis, Marie, Zacharie. L'acte de baptême d'Adrien n'a pas été retrouvé, mais dans un document de 1669, conservé aux Archives du Séminaire de Québec, son frère Zacharie le déclare l'aîné de la famille. Nous connaissons les actes de baptême de Louis et de Zacharie; il reste à examiner l'acte de sépulture de l'anonyme et l'acte de baptême de Marie.

---

1. De mutation en mutation, l'ancienne terre des Jolliet est devenue la propriété de la Coopérative de Château-Richer, qui utilise encore le moulin bâti du temps de monseigneur de Laval.



« Le 4 juin 1644 le P. Jaques DelaPlace enterra dans le  
« Cimetière de Kébec le petit fils de Jean Joliet et de  
« Marie la Caille lequel n'avoit point encore esté nommé  
« en l'église, mais baptisé par Mr Giffard au logis en danger  
de mort. »

« Anno Domini 1648, mensis Aprilis die sexto, Ego  
« Petrus Bailloquet Societatis Jesu, vices agens parochi  
« ecclesie Kebecensis, baptizavi Solemniter puellam 7  
« ante diebus natam ex Joanne Joliet et Maria Daban-  
« cour conjugibus. Patrini fuerunt Joannes Guion et Si-  
« meona Orville. Nomen infanti datum est illud quo  
« auspice mater præter cœm opinionem feliciter enixa  
« fuerat Maria. »

## Résumons:

<i>Enfants</i>	<i>Baptême</i>	<i>Parrain</i>	<i>Marraine</i>	<i>Remarques</i>
Adrien	?	?	?	?
Anonyme	Sépulture: 4 juin 1644	—	—	« baptisé au logis par Mr Giffard »
Louis	21 sept. 1645	Louis Maheu	François Giffard	« recens natus »
Marie	6 avril 1648	Jean Guion	Simonne d'Orville	« 7 ante diebus nata »
Zacharie	24 décembre 1650	Zacharie Cloutier fils	Marie Guion femme de Frs Belenger	« domi »

Ce tableau est révélateur. Pour en bien comprendre la portée, retraçons d'abord, dans les actes civils et religieux, soit les parents: Jean Joliet et sa femme, Marie d'Abancourt dite La Caille, soit les grands-parents maternels: Adrien d'Abancourt dit LaCaille et Simonne d'Orgeville ou d'Orville.

Un coup d'œil sur les greffes de l'époque:

Aux greffes d'Audouart, de Baucheron, de Lecoustre, de Piraube, durant la période 1640-1645, on ne rencontre pas

le nom de Jean Jolliet. Quant à Adrien d'Abancourt, il assistait au contrat de mariage de Noël Morin et d'Hélène Desportes, le 27 décembre 1639; mais nous savons qu'il s'est noyé « dans les îles », en mai 1640.

Par contre le greffe de Tronquet, nous l'avons vu, est instructif:

*25 juin 1644:*

Echange entre Guillaume Hubou et Guillaume Couillard. Y est présent « Jean Jolliet, notre charron pour les services des messieurs de la Compagnie de la Nouvelle France ».

*22 juillet 1644:*

Accord entre Jean Bourdon et (Henry) Pinguet, au Fort. Est témoin « Jean Jolliet demeurant au dit Québec ».

*29 octobre 1644:*

Vente de Guillaume Couillard aux Religieuses Hospitalières, « en présence de Jean Jolliet et de Robert Giffard ».

Ouvrons maintenant le vieux registre des Baptêmes conservé au Presbytère de Notre-Dame de Québec.

- 1637 26 mars: baptême de Jacques,  
fils de Jean Bourdon et de Jacqueline Potel, le parrain est Noël Juchereau et la marraine Marie d'Abancourt, femme de Jean Jolliet<sup>1</sup>.
- 1637 9 décembre: baptême de Simonne,  
fille de Jean Côté et d'Anne Martin. Parrain Guillaume Hébert, marraine Simonne d'Orgeville, épouse d'Adrien d'Abancourt dit LaCaille.

---

<sup>1</sup> C'est en reconstituant de mémoire les registres détruits par l'incendie que l'on spécifie: « femme de Jean Jolliet ». Leur mariage n'eut lieu qu'en 1639.

- 1638 24 novembre: baptême de Geneviève,  
fille de Jean Bourdon et de Jacqueline Potel. Parrain Adrien d'Abancourt dit LaCaille, marraine Guillemette Hébert.
- 1639 10 décembre: baptême de Marguerite,  
fille de Pierre Gareman et de Magdelene Charlot. Parrain Adrien d'Abancourt dit LaCaille, marraine Marguerite Langlois, épouse d'Abraham Martin.
- 1640 19 août, baptême de Charles,  
fils de François Bellenger, et de Marie Guion. Parrain Charles Giffard, marraine Marie LaCaille, femme de Jolliet.
- 1642 15 janvier, baptême de Germain,  
fils de Noël Morin et de Hélène Desportes<sup>1</sup>. Parrain Germain le Barbier et Marie LaCaille.
- 1648 6 avril, baptême de Marie,  
Fille de Jean Jolliet et de Marie d'Abancourt. Parrain Jean Guion et Simonne d'Orville.

*Autres baptêmes à noter scrupuleusement:*

- 1641 15 mai, baptême de Noël,  
fils de Jacques Boissel et de Marie Eripel. Parrain Noël Juchereau, marraine Hélène Martin. « En l'une des deux maisons de Beaupré. »
- 1641 16 août, baptême de Jeanne,  
fille de Jean Gagnon et Marguerite Cochon. Parrain Mathurin Gagnon et Jeanne Abraham, épouse de Jean Cochon. « En la maison de Beaupré. »
- 1643 25 juin, baptême de Anne,  
fille de Pierre Gagnon et Vincente Desvarieux.  
« *In villa dicta Beaupré . . . recens natam.* »

1. Germain Morin devint le premier prêtre canadien.

De ce petit inventaire des registres de Notre-Dame de Québec, il ressort :

1<sup>o</sup> Que Jean Jolliet et Marie LaCaille, Adrien d'Abancourt et Simonne d'Orgeville, apparaissent comme parrains et marraines jusqu'au 15 janvier 1642. Après cette date, ils semblent disparaître comme par enchantement, jusqu'en 1648.

2<sup>o</sup> Que Jacques Boissel et Marie Eripel son épouse. Jean Gagnon et Marguerite Cochon, son épouse, Mathurin Gagnon et Jeanne Abraham sont à Beaupré en 1641; que Pierre Gagnon et Vincente Desvarieux sont à Beaupré en 1643.

3<sup>o</sup> Qu'en aucune circonstance un membre des couples Jolliet ou d'Abancourt n'a servi de parrain ou de marraine pour un enfant né sur la côté de Beaupré <sup>1</sup>.

Etudions les baptistaires de quelques familles de Beauport, de 1635 à 1648. Si nous omettons les familles de Jean Guion père, de Zacharie Cloutier père, de Martin Grouvel et de James Bourguignon, c'est que l'on n'y trouve pas de baptême durant cette période.

*Famille Noël Langlois et Marie-Françoise Grenier.*

Les enfants de Langlois sont les suivants :

Robert, b. 18 juillet 1635. Parrain: Robert Giffard.  
Marraine: Marie-Anne Martin.

Marie, b. 19 août 1636. Parrain: Noël Juchereau. Marraine: Marie Giffard.

Anne, b. 2 septembre 1637. Parrain: Frs. Bellanger.  
Marraine: Anne Cloutier.

Jeanne, b. 1er janvier 1643. Parrain: Jean Guitet.  
Marraine: Marie Renouard, épouse de Robert Giffard.

1. A la naissance de leur fils Charles, en août 1640, François Bellenger et Marie Guion n'étaient pas encore établis à Château-Richer. Aussi est-ce le grand-père, Jean Guion, qui ondoya l'enfant, à la maison.

Elisabeth, b. 7 mars 1645. Parrain: Jean Guyon, fils.  
Marraine: Elizabeth Couillard.

Marie, b. 18 octobre 1646. Parrain: Ant. Pelletier.  
Marraine: Marie Olivier, femme de Martin Prévost.

Les deux conjoints sont de Beauport et les parrains et marraines sont presque tous du même lieu.

*Famille François Boucher et Florence Gareman.*

Jean, b. 1er mai 1643. Parrain: Jean Cloutier. Marraine . . . . .<sup>1</sup>.

*Famille Jean Côté et Anne Martin.*

Louis, b. 25 octobre 1635. Parrain: M. Giffard. Marraine: Louise Couillard.

Simonne, b. 9 décembre 1637. Parrain: Guillaume Hébert. Marraine: Simonne d'Orville.

Martin, b. 12 juillet 1639. Parrain: Martin Grouvel. Marraine: Marguerite Langlois.

Mathieu, b. 16 juillet 1643. Parrain: Mathieu Hubou. Marraine: Mathurine Robin, épouse de Jean Guion.

Jean, b. 25 février 1644. Parrain: Jean Alarie. Marraine: Elisabeth Couillard.

Noël, b. 4 mai 1646. Parrain: Noël Langlois. Marraine: Michelle Mabile.

Quiconque connaît les noms des premiers habitants de Beauport (voir *Robert Giffard au Tribunal de l'Histoire*) et considère attentivement ce relevé des baptêmes, remarque vite que la plupart des parrains et des marraines sont de Beauport. D'année en année, la proportion grandit avec la population. C'est d'ailleurs normal qu'à moins d'une raison exceptionnelle — surtout en ces temps de communication

---

1. A ce baptême, Boucher est dit « habitant de Beauport ». Le parrain est Jean Cloutier du même endroit. Les autres enfants de Boucher sont nés à Sillery et ailleurs; aussi ne rencontre-t-on pas de parrain ni de marraine de Beauport.

difficile — on jette les yeux sur ses proches ou ses voisins. On peut même poser en principe — démontré *a posteriori* par les baptêmes que nous venons d'étudier — que le parrain et la marraine sont très probablement du lieu où est né l'enfant.

A la lumière de ces constatations, analysons le tableau des naissances de la famille Jolliet.

1. *L'anonyme*. Enterré le 4 juin 1644 dans le cimetière de Québec, il « n'avait point encore esté nommé dans l'église mais baptisé par Mr Giffard au logis en danger de mort ».

Bien que Robert Giffard soit médecin, chirurgien, « l'apothicaire de l'habitation », la spécification « baptisé par Mr Giffard au logis » est unique. On trouve dans les registres: « baptisé par la sage-femme » (Sépulture de l'enfant de Robert Drouin, le 8 novembre 1641), « baptisée par le grand-père » (Baptême de Marie-Madeleine, fille de François Bellenger et de Marie Guion, le 13 février 1643); mais « baptisé par Mr Giffard au logis » ne se rencontre qu'une fois et c'est ici.

2. *Louis*. Baptisé à l'église, le 21 septembre 1645. Parrain; Louis Maheu; Marraine: Françoise Giffard. « *Recens natus.* »

Ce Louis Maheu n'est pas mentionné dans le *Dictionnaire généalogique* de Tanguay. Il y en a bien un de ce nom, fils de René et de Marguerite Corriveau; mais il a été baptisé le 12 décembre 1650. Un Louis Maheu, chirurgien, disparu des actes depuis 1647, y réapparaît vingt ans plus tard. Est-ce le même?<sup>1</sup> Le parrain de Louis Jolliet, dont l'âge correspondait probablement à celui de la marraine, était peut-être le fils d'un premier mariage de ce Jacques Maheu, qui, le 26 septembre 1639, épousait à

1. On est à faire des recherches sur ce point, aux Archives judiciaires.

Québec Anne Convent, veuve de Philippe Amiot. Jacques Maheu, originaire de Bubertz, au Perche, pouvait être un des censitaires de Giffard.

La marraine est la fille de Robert Giffard. Née à Québec le 12 juin 1634, huit jours après le débarquement de ses parents, Françoise Giffard a donc, en septembre 1645, un peu plus de onze ans. Depuis 1641, elle est pensionnaire à l'Hôtel-Dieu et deviendra, en 1648, la première hospitalière canadienne.

C'est la seconde fois qu'on rencontre au registre l'expression « *recens natus* ». La première fois, c'était au baptême d'Anne Gagnon, fille de Pierre et de Vincente Desvarieux. Le baptême avait eu lieu « *in villa dicta Beaupré* ». L'enfant était sans doute née depuis un jour ou deux. Si elle était née le jour même, on aurait écrit : « *hodie nata* » ; si elle était née depuis au moins trois jours, on aurait spécifié, selon l'usage vérifié, le nombre de jours.

3. *Marie*. Baptisée à l'église, le 6 avril 1648. Parrain : Jean Guion ; marraine : Simonne Orville. « *7 ante diebus natam . . . præter communem opinionem . . . auspice . . . Maria.* »

Ce baptême et le suivant sont à nos recherches ce que la ligne directrice d'une seigneurie est aux autres lignes, permettant de les coordonner toutes.

Le premier enfant de Jean Jolliet (après Adrien) est baptisé par M. Giffard au logis ; le second a pour marraine Françoise Giffard. Nous avons déjà le seigneur de Beauport et sa fille ; voici maintenant Jean Guion père (puisqu'on ne dit pas que c'est le fils), un de ses deux associés de 1634, devenu son censitaire. La marraine est la grand'mère maternelle : la veuve d'Adrien d'Abancourt.

Pourquoi le principe reconnu du choix des parrains et marraines dans le voisinage des parents et révélateur du lieu de naissance des enfants ne jouerait-il pas ici ?

Voyons-le s'appliquer parfaitement au baptême de Zacharie, en 1650.

4. *Zacharie*. Né le 23 décembre, il est baptisé le lendemain par le P. Léonard Gareau, à la maison. « A la maison », c'est-à-dire sur la terre « proche la Longue Pointe, sise en la côte de Beaupré ». Et qui est parrain? qui est marraine? Deux habitants de la côte de Beaupré, les deuxième et troisième voisins de Jean Jolliet: Zacharie Cloutier fils et Marie Guion, femme de François Belenger!

Trois raisons positives convergentes nous induisent donc à penser que Louis Jolliet est né à Beauport: la disparition au registre paroissial de Québec, à partir de 1642, de Jean Jolliet, Marie LaCaille et Simonne d'Orgeville; le baptême au logis, par M. Giffard lui-même, en 1644, de l'anonyme en danger de mort; le lieu de résidence du parrain et de la marraine de Louis et de Marie.

On peut aussi, quelque surprenant que cela puisse paraître, invoquer l'argument de la tradition. Il existe à Beauport une tradition affirmant que Louis Jolliet est né là.

Ceux qui ont connu le vénérable père de feu monseigneur Arthur Robert, monsieur Pierre Robert, décédé en 1923, à l'âge de quatre-vingt-six ans, se rappellent la fidélité de sa mémoire et la richesse de ses souvenirs traditionnels. N'est-ce pas lui qui indiquait à monsieur Giroux la « Pointe Délaissée », tour à tour couverte et découverte par la marée et dont l'un des plus vieux documents de Beauport (10 décembre 1637) fait mention sous le nom de « Pointe de Lassay »? N'est-ce pas lui qui montrait aussi le « le trou des bombes » creusé par une salve massive des Anglais en 1759, lequel, dans les vieux papiers de Michel Giroux, sert à déterminer une ligne d'arpentage? N'est-ce pas lui qui orientait, d'après les dire de son



grand-père, la recherche du site de la première chapelle? qui assurait qu'autrefois le chemin de Giffard à Beauport était droit et passait en haut de la chute: ce qui est maintenant prouvé?

Or le vieux Pierre Robert, déclarait un jour à monsieur Giroux, son jeune parent, avec qui il aimait à causer: « Jolliet le découvreur, mon garçon, a vu le jour près du vieux manoir seigneurial. »

Près du vieux manoir seigneurial! M. Giroux n'ajouta pas foi à cette affirmation inattendue: Louis Jolliet, se disait-il comme tout le monde, est né à Québec. Il ne crut même pas devoir la signaler dans sa brochure de 1934, écrite pour glorifier Beauport. Mais cette année, au moment où nous nous apprêtons à célébrer le troisième centenaire de la naissance de Louis Jolliet, il a cru opportun — et nous avec lui — de se demander, vu les convergences précédentes, s'il était possible que Louis Jolliet soit né « près du manoir seigneurial » et pour quelles raisons la famille s'y serait trouvée à l'époque de sa naissance.

En 1641, Jean Bourdon localise dans la seigneurie de Beauport sept habitations. Laquelle est le manoir seigneurial? Très probablement la plus voisine de la rivière. Or il y a, tout auprès, une autre maison plus petite: ce serait le logis de Jean Jolliet... Mais procédons prudemment; établissons la preuve documentaire.

En passant contrat avec Jean Guion et Zacharie Cloutier, le 14 mars 1634, à Mortagne (France), devant Mtre Roussel, Robert Giffard, entr'autres obligations:

1° avait convenu que Guion, Cloutier et leurs enfants auraient « part et portion aux terres qui seront défrichées et désertées... ; en la moitié seulement d'icelles terres parce que l'autre moitié demeurant au dit Sieur de Beauport, il pourra en disposer comme bon lui semblera »;

2<sup>o</sup> s'était engagé à « donner et faire bâtir aux dits Guion et Cloutier à chacun d'eux un logis pour se loger avec leurs familles proche de sa maison »;

3<sup>o</sup> donnait « à chacun deux (d'eux) mille arpents de terre plantée en bois et prairies, et ce en outre de leurs portions aux terres défrichées, avec droit de pêche et de chasse, droit de moulin et de Fuye. »

En arrivant à Beauport, quelques mois après, Giffard s'installe *avec ses deux compagnons* au bord du ruisseau du Buisson, sur la côte (près de l'actuelle Maison DuFargy). Lui-même, Jean Guion et Zacharie Cloutier se sont construit et habitent les deuxième, troisième et quatrième grosses maisons indiquées sur la carte de Bourdon.

Le 3 juillet 1637, « d'un commun accort et consentement » et en exécution du contrat de Mortagne, « Jean Guion maçon et Zacharie Cloutier maître charpentier ont fait séparation et partage des terres que eux et leurs enfants ont défrichées au lieu de Beauport en moitiés pour les dits être séparés avec honorable homme maître Robert Giffard seigneur du dit Beauport »; « en présence de François, Le Doublets et Noël Langlois et Robert Drouin présents témoins, les dits susnommés ont montré icelle séparation au dit sieur et témoins »; « le dit sieur a choisi et choisit le reste de vers la petite rivière tant haut que bas pour sa part et portion laissant le reste qui est vers sa maison au dit Guion et Cloutier leurs enfants, pour en jouir à perpétuité . . . »; « et le dit Sieur a laissé la maison avec son sircuit ainsi qu'il a été ce jourd'hui borné comme des autres héritages en présence des dites parties et témoins . . . »

Enfin, la collection Duchesnay a conservé le reçu suivant: « Je soussigné confesse avoir reçu un billet de cent cinquante livres de M. de Beauport pour ce qu'il avait

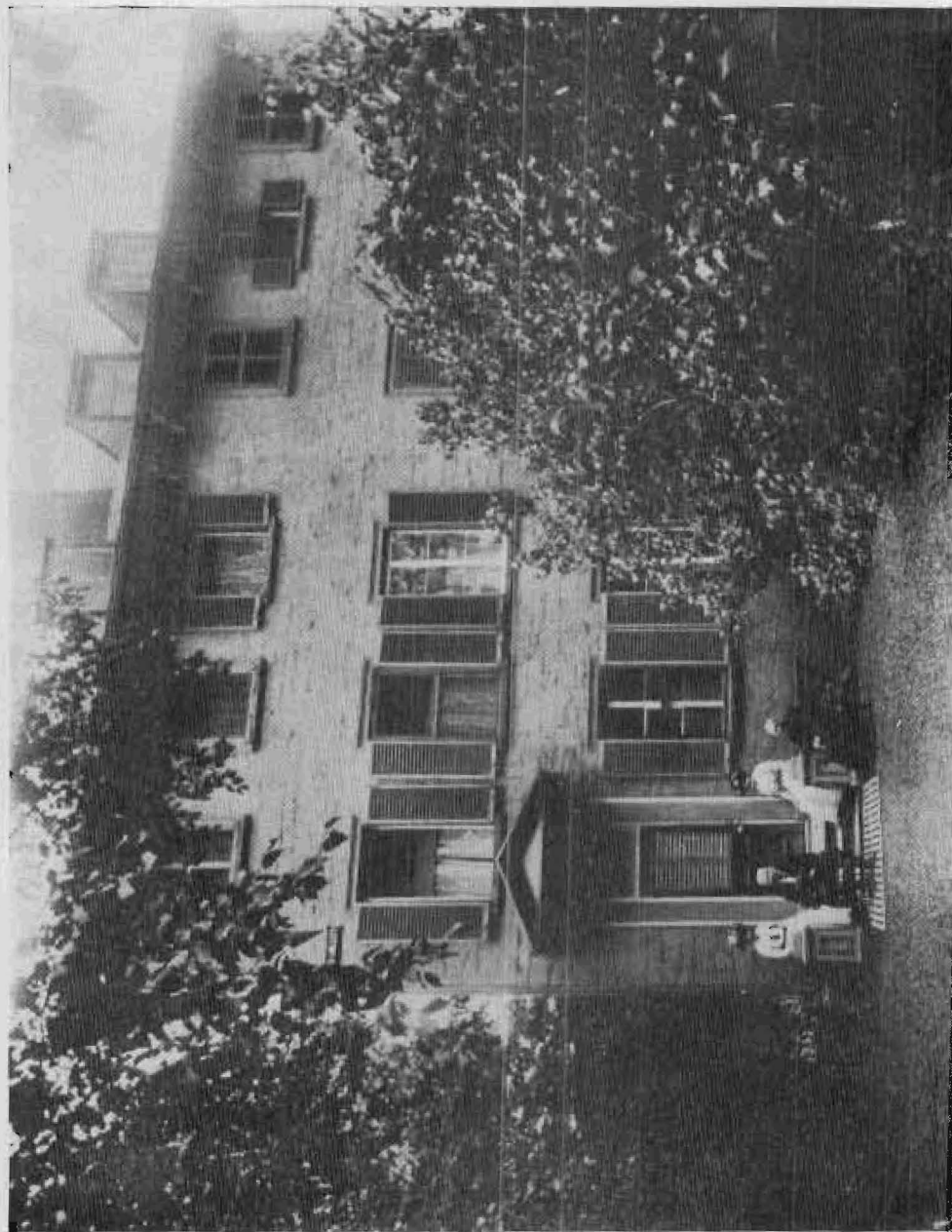


*Amicus et hominij de l'artem,*

*Ernest Gagnon*

A page of handwritten musical notation on five staves. The notation includes various notes, rests, and clefs. The handwriting is in ink on aged paper. At the bottom of the page, there is a handwritten note in French: "Fragment d'une copie de l'Alceste transcrit par Ernest Gagnon".

L'AUTEUR: ERNEST GAGNON (1834-1915)  
Employé civil, échevin, littérateur, musicien,  
gentilhomme parfait.



ERNEST GAGNON, MADAME GAGNON ET LEURS DEUX FILLES, DEVANT LEUR MAISON « BOIS-JOLLIET »  
1861. C. L. GAGNON. Cette maison demeure la résidence de la paroisse du Saint-Cœur de Marie.

promis pour faire sa bâtisse de corps de logis de Beauport. Faict ce 25e jour de juillet 1642. (signé) P. Clust. »

Si, le 3 juillet 1637, Robert Giffard a choisi pour sa part « le reste de vers la petite rivière tant haut que bas », c'est-à-dire la section entre la rivière Beauport et le ruisseau du Buisson; s'il a laissé « le reste qui est vers sa maison au dit Guion et Cloutier (et à) leurs enfants, pour en jouir à perpétuité »; s'il leur a aussi laissé « la maison avec son circuit », il a dû se construire tout de suite un logis sur « sa part et portion ». Si, par ailleurs, « sa bâtisse de corps de logis de Beauport » ne fut élevée que peu avant 1642, c'est dans une maison temporaire qu'il a demeuré de 1637 à 1642: la petite maison que l'on voit tout auprès du manoir, sur la carte de Bourdon.

Par l'entrée de Robert Giffard dans son manoir définitif, cette petite maison devient libre. Vers le même temps, les époux Jolliet sont éprouvés par la disparition subite d'Adrien d'Abancourt. Pour sa part, Jean Jolliet, privé de l'aide et peut-être du logis de son beau-père, se voit en revanche chargé du soutien de sa belle-mère. Est-il invraisemblable de présumer que le généreux Robert Giffard, mis au courant de la gêne du charron de la Compagnie, aurait offert ou du moins accepté de loger la famille dans la maison qu'il venait de laisser « tout proche du manoir seigneurial » et qu'il aurait même utilisé les services de son locataire pour l'achèvement de « sa bâtisse de corps de logis » ?

Et l'on comprendrait pourquoi, en 1644, c'est M. Giffard lui-même qui baptise au logis l'enfant Jolliet en danger de mort; pourquoi, en 1645, à la naissance de Louis, c'est la petite Françoise Giffard, qui, malgré ses onze ans, est invitée comme marraine; pourquoi, en 1648, c'est le vieux Jean Guion et la grand'mère d'Orgeville-LaCaille, qui portent Marie sur les fonts baptismaux.

\* \* \*

L'exposé des différentes opinions sur le lieu de naissance de Louis Jolliet a pu paraître long et compliqué. Mais un problème historique ne se règle pas par un *oui* ou un *non*. Nous avons de plus une occasion unique de jeter sur la plus intéressante peut-être de nos veilles cartes, sur les vieux registres paroissiaux, sur les premiers défricheurs de nos terres, une lumière toute nouvelle : nous ne l'avons pas manquée.

Que le découvreur du Mississippi soit né à Québec, à Château-Richer ou à Beauport, il demeure de toutes façon une gloire purement canadienne. Et c'est pour rendre hommage à la mémoire de ses humbles parents, laborieux artisans de notre enracinement français, souche d'une honorable descendance, que nous avons voulu insérer dans notre « édition du troisième centenaire » ce consciencieux travail d'un chercheur.

APPENDICE B

MONSEIGNEUR DE LAVAL ET LOUIS JOLLIET:  
QUELQUES PIÈCES D'ARCHIVES

*Obligation de Louis Jolliet envers Mgr de Laval pour  
la somme de 1045 £, prêtées dans sa nécessité.*

(Archives du Séminaire de Québec — Carton 36)  
(14 octobre 1668)

Quit<sup>te</sup> de  
Louis Jolliet  
Pour 1045 £ 13<sup>s</sup> 6<sup>d</sup>  
Pour la terre du  
petit pré.  
14<sup>e</sup> 8<sup>bre</sup> 1668.

Mémoire de ce qui m'a estéourny  
depuis le mois d'octobre 1667 iusqu'au  
mois de novembre 1668 par Monsei-  
gneur de petrée dans ma nécessité.

	£	s.	d.
Pour mon passage et un habit quand ie partit pour france nonantes livres de de france, . . . . .	90,	0,	0,
Receu de monsieur poitevin par ordre de monseigneur tant pour hardres que pour ma pension a St Josse cent soixante et une livres prix de france . . . . .	161.	0,	0,
Receu de monsieur de lauson par le mesme ordre de Monseigneur de petrée vint huit livres prix de france pour le voyage de paris a la Rochelle . . . . .	28,	0,	0,

	£	s.	d.
pour l'extraordinaire du passage <sup>1</sup> dans le vaisseau soixante livres prix de france	60,	0,	0,
pour ma despense pendant mon sejour a la Rochelle cent livres et dix sols prix de france . . . . .	100,	10,	0,
Toutes lesquelles sommes ensembles font prix de france quatre cents trente neuf livres dix sols et prix du Canada cinq cents quatre vint sept livres .	587,	0,	0,
de plus le 9 octobre 1668 il a estéourny chez Monsieur de la chesnaye douse aulnes d'estoffes . . . . .	48,	0,	0,
pour du ruban . . . . .	10,	0,	0,
un aulne de toile d'ollande . . . . .	7,	10,	0,
en soye boutons et un chapeau . . . . .	12,	10,	0,
pour deux paires de soullier . . . . .	13,	0,	0,
pour toile a doublé et facond'habit . . . . .	10,	7,	6,
en argent trois livres . . . . .	3,	0,	0,
pour marchandises de traites scavoir deux fusils, deux pistolets, six paquets de ras- sades <sup>2</sup> , vingt quatre haches, une grosse de grelos, douse aulnes d'estoffe a l'iro- quoise, dix aulnes de toiles, quarante livres de tabac, trois cents cinquante et quatre livres siz sols . . . . .	354,	6,	0.

Toutes lesquelles sommes ensemblement se montent a mille quarante cinq livres treise sols six deniers prix de Canada que ie confesse avoir receües conformement au

1. L'extraordinaire du passage, c'est ce que le passager reçoit en plus de ce que mangent les matelots.

2. Grains de verre ou de porcelaine pour colliers ou wampums.



present memoire, et promets en tenir compte et les payer a mon dit Seigneur de petrée toutes fois et quantes, en foy de quoy iay signé le present escrit pour luy valoir d'obligation, fait a Québec le quatorsiesme d'octobre 1668.

JOLLIET.

*Au dos Mgr de Laval écrit :*

Obligation de iolliet de la somme de . . . 1045<sup>l</sup> 13<sup>s</sup> 6<sup>d</sup>  
que ie luy ay presté dans sa necessité tant  
en hardes que pour nourriture en 1668 en  
france pendant son dernier voyage.

*Divers actes et reçus se rapportant à cette obligation.*

a) Au Jourdhuy est Comparu par devant le Notaire Royal sousigné, Le Sieur Louis Jolliet demeurant en cette Ville, Lequel a reconnu et confessé avoir escript et signé de son seing ordinaire le compte et promesse cy dessus escrits, quil a dit Contenir Verité et promet l'entretenir et accomplir selon sa forme et teneur, promettant &ca, obligeant &ca, Renonceant &ca, fait et passé au dit Quebec estude dud Notaire sousigné avant midy led jour et an es presence de Guillaume Roger huissier et du Sr Martin de St Aygnant tesmoins qui ont signé avec lesd Sieur Jolliet, et notaire Signé.

Jolliet

De sain daignan

Roger

Rageot

b) Je sousigné confesse avoir receu pour Monseigr de Petrée la somme de sept cent quatre vingt livres par une quittance receue par Rageot Notaire ce iourdhy 12 sept mil six cents soixante et onze.

Dudouy

c) Par devant Gilles Rageot Nore Royal a Quebec, fut present en sa personne led Sieur Louis Jolliet, desnommé

cy devant Lequel vollontairement a ratiffie Lacte en l'autre part, consent qlle sorte son effet pour La somme de deux cent soixante cinq livres, treize sols six deniers restante de sa promesse, La quitance cy dessus desduitte du total de la soe portée par ycelle laq<sup>le</sup> dite soe de deux cent soixante cinq livre treize sols six deniers led Sieur Jolliet a promise payer aud Seigneur Evesque a sa vollonté pmettant &ca obligeant &ca Renonceant &ca fait et passé aud Quebeq estude dud Notaire apres midy le treixiesme jour de septem<sup>b</sup>. 1671 Es presence de Jacques de la Touche et de Pierre LeClerc tesmoins qui ont avec led Sr Jolliet et No<sup>re</sup> signé.

Jolliet  
 Jacques de la Tousche  
 P Lecleret  
 Rageot

---

*Vente par Louis Jolliet, Marie D'Abancour et autres  
 à Mgr. L'Evesque de Québec*

(Rageot, N.R., le 8 Oct. 1668)

Pardevant Gilles Rageot Notaire &ca, furent p<sup>nts</sup> en leurs personnes Marie d'abancour cy devant vefve en premiere nopces de Jean Jolliet et en secondes de Geoffrey Guillot habitans pendant leur vivant en la coste et seigneurie de beaupré, femme en troisesme nopces de Martin prevost habitant de la seigneurie de beauport non commune en biens avec led Prevost Lequel present a autorisé et autorise sad<sup>te</sup> femme en tant que besoing est pour leffet des p<sup>ntes</sup> Et Adrien et Louis Jolliet freres fils dud. deffunct Jolliet et de la dite dabancour, lesquels desirant jouir du bien a eux avvenu et escheu par le